



Syndicat Mixte du Bassin Versant Arly

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

ÉDITO

DU PRÉSIDENT

2025 une année au fil de l'eau : vigilance, actions concrètes et défis à relever, le syndicat n'a pas ménagé ses efforts. Pour cette année, je retiens 3 points structurants : la poursuite active de la construction et mise en œuvre des programmes d'actions, le travail de concertation et le développement de nouveaux partenariats.

La construction et mise en œuvre des programmes d'actions

Le syndicat organise ses actions dans le cadre de programmes pluriannuels, désormais bien identifiés, qui permettent de viser des objectifs et de solliciter des financements auprès des partenaires :



Plusieurs programmes en cours de construction et notamment le PAPI – plan d'actions et de prévention des inondations. Au cours de l'année 2025, dans le cadre de la phase de diagnostic, près de 10 secteurs à enjeux du bassin versant ont été mis à l'étude pour définir les actions de réduction des risques d'inondations.

D'autres programmes ont été validés. C'est le cas du plan GIRN – gestion intégrée des risques naturels pour la période 2025-2027, qui vise à accompagner les collectivités locales à mettre en place des outils de gestion de crise.

Le plan Eau Arly a également été lancé en juin 2025, par la constitution d'un Comité de pilotage en charge du suivi de la démarche. Ce programme vise à établir un bilan des ressources, des besoins des milieux naturels et des usages de l'eau du territoire. Ceci dans l'objectif de définir un programme d'actions visant à la préservation des ressources et au partage.

Pour le programme pluriannuel d'entretien des cours d'eau, la déclaration d'intérêt général des travaux a été reconduite par arrêté inter-préfectoral pour la période 2025-2030. L'autorisation d'entretenir les ouvrages de prévention des inondations, type plages de dépôts, a aussi été délivrée sur la période 2025-2035. Ainsi, le syndicat dispose de bases de travail claires pour les années à venir.



Le travail de concertation avec les acteurs et usagers du territoire

Il a été menée sur plusieurs projets tels que la définition des espaces concertés de bon fonctionnement des cours d'eau, le Plan Eau Arly et le programme X-RISK-CC pour la gestion des risques. Mobilisant collectivités locales et acteurs locaux, ces ateliers de concertation, permettent de fonder les projets sur un diagnostic et des objectifs définis collectivement.

Autre point structurant : le développement de nouveaux partenariats

Le syndicat a travaillé conjointement avec de nouveaux acteurs : Auvergne Rhône Alpes Energie Environnement (AURA-EE) et le Pôle Alpin des Risques Naturels (PARN) dans le cadre du programme X-Risk-CC, relatif à l'amélioration de la résilience des territoires face aux risques extrêmes. Un partenariat a également été construit avec la validation du programme de Gestion Intégrée des Risques Naturels, avec la Région Sud Provence Alpes Côtes d'Azur pilote des programmes FEDER pour le massif Alpin.

Ces nouveaux partenariats conduisent à de nouvelles méthodes de travail et orientations afin de rendre le territoire plus résilient, dans le contexte de changement climatique.

Ces quelques points ne sont toutefois pas exhaustifs et vous invite à découvrir l'essentiel des actions menées dans les pages suivantes.

Déjà, je tiens à remercier les partenaires techniques et financiers pour leur accompagnement dans le cadre de la construction et de la mise en œuvre des projets.

Pour conclure de manière plus générale sur cette mandature qui s'achève, avec l'implication des représentants des 25 communes du bassin versant Arly, des membres du bureau syndical, des partenaires institutionnels, des services supports et bien entendu des professionnels de la structure, le SMBVA œuvre maintenant dans une autre dimension, ce qui n'est pas une fin en soi...

Le Président du SMBVA

Umberto Dimastromatteo



SOMMAIRE



Édito du président	2
Retro et perspectives	6
L'actu 2025	8
Le territoire & l'organisation	10
Le SMBVA, un outil en charge de la compétence GEMAPI	11
Le SMBVA administré par les élus du territoire	12
Le comité syndical	12
Le bureau syndical	13
Le comité de bassin versant : une instance de concertation locale	14
Finances	15
Règles de contributions des collectivités membres du SMBVA	16
Des intercommunalités membres qui perçoivent la taxe GEMAPI	16
Bilan financier 2025 : synthèse du compte administratif	17
L'essentiel du bilan financier 2025	18
L'équipe	19
Les 5 axes stratégiques déclinés en programmes d'actions	21
Plan pluriannuel d'entretien des cours d'eau	23
Travaux pluriannuels d'entretien des cours d'eau	25
Travaux de lutte contre la propagation des espèces envahissantes	27
Actualisation du plan de gestion des espèces exotiques envahissantes	28
Travaux de gestion sédimentaire	29
Travaux d'entretien d'ouvrages de prévention des inondations	31
Reprise de la plage de dépôt des Pottions sur le Saint Marc à Marthod	31
Travaux d'entretien du seuil Isidore Berthet sur le Nant Trouble à Ugine	31



Programme d'action et de prévention contre les inondations	32
Définition d'un atlas des Zones Inondables et des Espèces de Bon Fonctionnement pour adapter le territoire face aux risques d'inondations torrentielles	34
Levés topographiques pour établir l'atlas des zones inondables	37
Du nouveau : installation de repères de crues sur le territoire	38
Megève : une étude pour prévenir les inondations des ruisseaux du Riglard et d'Allard	39
Nant des Palisses à Villard-sur-Doron : une étude pour réduire les risques de divagation de laves torrentielles	40
Etude de réduction des risques d'inondation du hameau de Villarasson à Queige	40
Etude de restauration de l'Arly sous le Meu à Megève	41
Etude de réduction des risques d'inondation du hameau de Tour à Megève	42
Ancienne décharge : des travaux de dépollution du Nant des Essertets à Praz-sur-Arly	43
Bersend : travaux de gestion sédimentaire de la zone de dépôt	44
Vers une nouvelle stratégie de gestion du glissement du Bersend	45
Travaux de restauration du lit et des berges de l'Arly à Prariand - Megève	46
Plan d'action zones humides	48
Plan de gestion stratégique des zones humides de Megève : actions 2025	50
Plan de gestion stratégique des zones humides à Praz-sur-Arly : actions 2025	50
Programme de gestion intégrée des risques naturels	51
Programme X-RISK-CC : renforcer les capacités d'adaptation et la résilience face aux phénomènes météo extrêmes	53
Plan eau Arly	54
Partenariats	57
L'EPTB Isère	58
D'autres associations en support	59
Remerciements & contacts	60



RÉTRO ET PERSPECTIVES

BILAN DE LA GEMAPI SUR LE BASSIN VERSANT ARLY

Frise chronologique 2008 – 2032

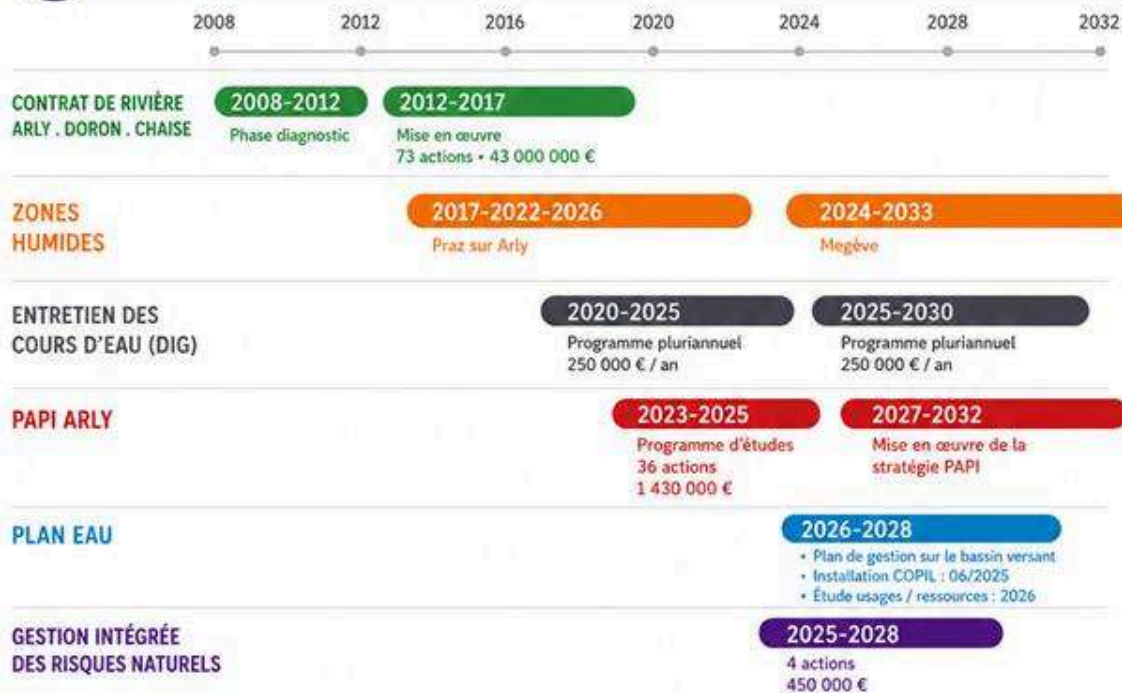
LE SMBVA : UNE STRUCTURATION PROGRESSIVE



ÉVÈNEMENTS MARQUANTS : LES CRUES



LES PROGRAMMES D'ACTION PORTÉS PAR LE SMBVA



EN RÉSUMÉ



Une montée en compétence progressive du SMBVA



3 épisodes de crues marquants



Des programmes d'action complémentaires et qui se chevauchent



L'ACTU

2025

Janvier

Février - Avril

Déménagement et réorganisation des bureaux SMBVA

Ateliers de concertation de construction des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau, 4 réunions par secteurs : Arly amont, Arly domaniale, Chaise et Doron

Avril



Mars



Travaux de la programmation d'entretien des cours d'eau relevant de l'intérêt général

4 ateliers de concertation autour de la connaissance des usages et ressources en eau pour les secteurs Megève/Praz-sur-Arly, Serraval / Le Bouchet-Mont-Charvin, Sources du Lac d'Anney et ARLYSERE

Information et sensibilisation des propriétaires riverains à l'entretien des cours d'eau, envoi de 1 300 courriers et début des travaux

Juin



Atelier du programme X-RISK-CC : définitions d'actions pour améliorer la gestion des risques pour faire face aux événements extrêmes

Inauguration des travaux de restauration de la confluence du Nant Bruyant

Lancement du plan Eau Arly et installation du comité de pilotage

Avril à octobre

Octobre



Travaux de dépollution de l'ancienne décharge des Essertets à Praz-sur-Arly

Réunion annuelle du comité de bassin : bilan des actions 2025 et présentation de la programmation 2026

Novembre



Travaux de curage des matériaux de la plage de dépôts du torrent du Bersend à Beaufort

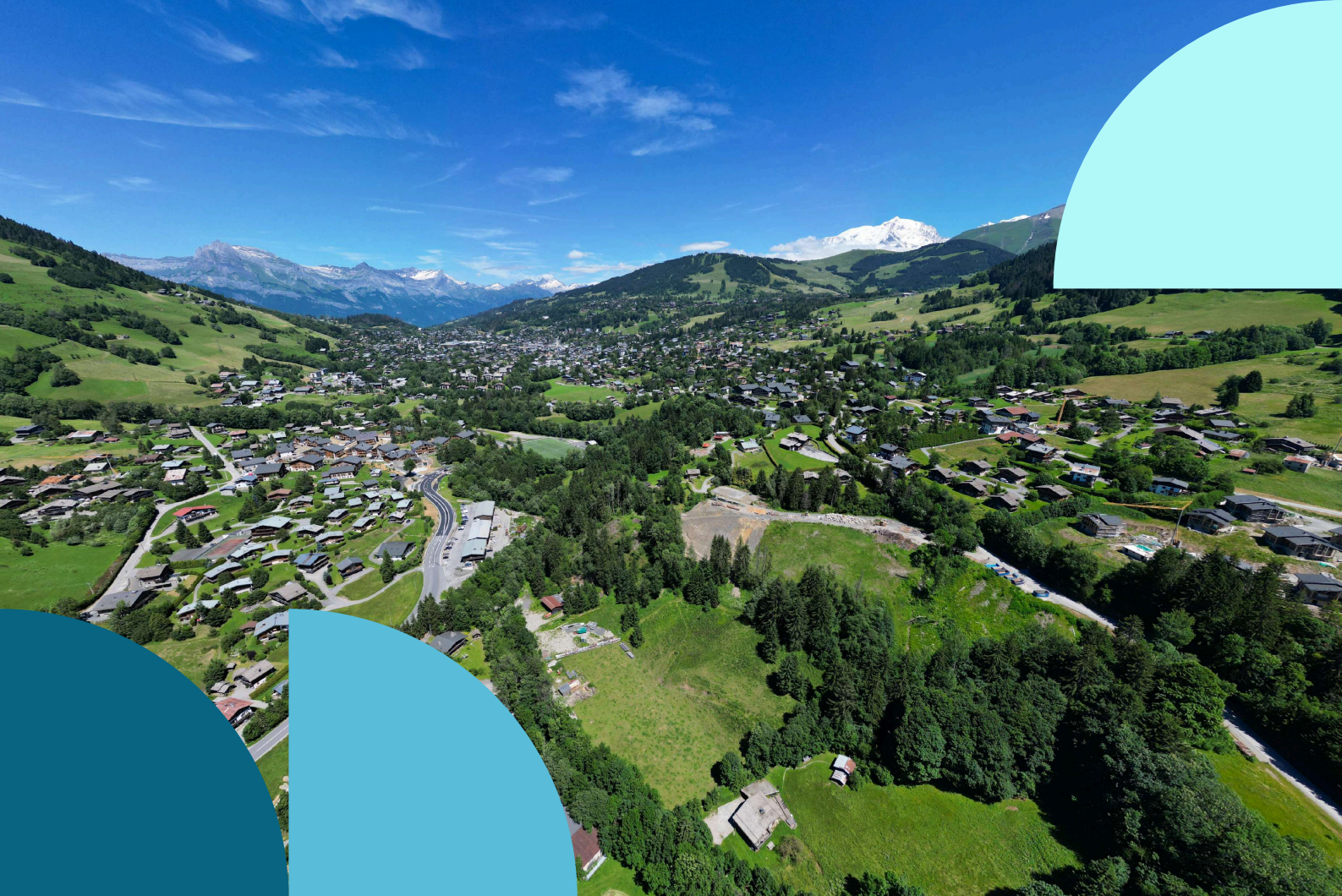
Travaux de restauration de l'Arly à Prariand, Megève

Travaux de réparation du seuil du Nant Trouble à Ugine



Décembre



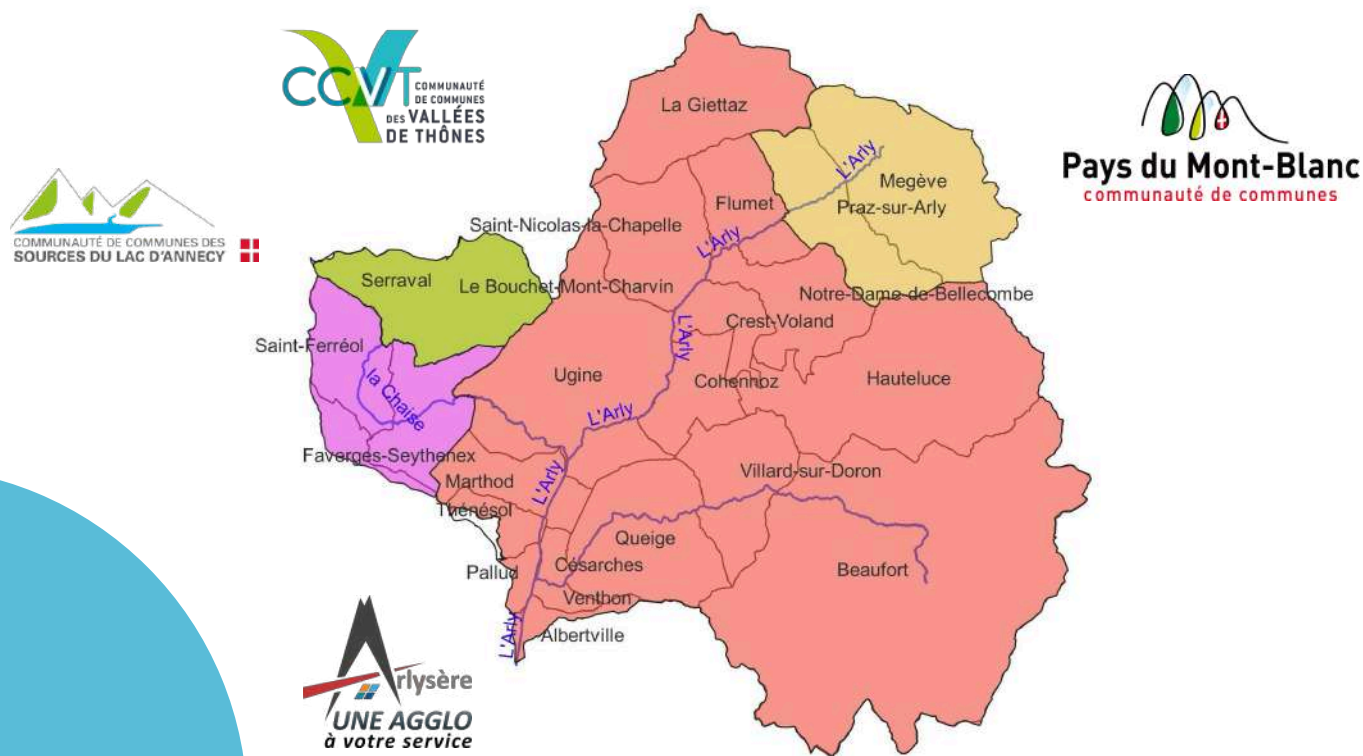


LE TERRITOIRE & L'ORGANISATION

Le SMBVA, un outil en charge de la compétence GEMAPI

Le SMBVA est un syndicat mixte fermé, fondé en 2013 et transformé en 2018 afin d'assurer la mise en œuvre de la compétence gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) sur le bassin versant de l'Arly.

Les 4 communautés de communes du territoire sont membres du syndicat.



Le SMBVA dispose de 2 cartes de compétence :

Carte de compétence ANIMATION



Collectivités adhérentes

Carte de compétence GEMAPI



Collectivités adhérentes

Le SMBVA administré par les élus du territoire

Le SMBVA est administré par un comité et un bureau syndical composé de 21 et 9 délégués, représentants des communautés de communes du territoire.

Le comité syndical

Le comité syndical, instance de décision et d'administration du syndicat, se réunit en moyenne tous les trimestres. Le comité syndical vote le budget, définit le programme d'action du syndicat et délibère sur les actions engagées.

Les élus du comité syndical au 01/01/2025 :

Délégués titulaire		Délégués suppléants	
Prénom	Nom	Prénom	Nom
Communauté d'agglomération ARLYSERE : 13 titulaires et 13 suppléants			
Umberto	Dimastromatteo	Catherine	Clavel
Françoise	Viguet-Carrin	Nathalie	Monvignier-Monnet
Bérénice	Lacombe-Spadotto	Jean-Pierre	Jarre
Raphaël	Thevenon	Frédéric	Joguet
Patrice	Chirouze	James	Dunand Sauthier
Ghislaine	Joly	Frédérique	Duc
Frédéric	Rey	Emmanuel	Huguet
Sébastien	Violi	Catherine	Picque
Christian	Excoffon	Christelle	Mollier
François	Rieu	Claude	Revil Baudard
Christian	Frison-Roche	Bernard	Braghini
Mike	Rousseau	Daniel	Dupre
Raymond	Combaz	Edouard	Meunier
Communauté de communes Pays du Mont Blanc : 4 titulaires et 4 suppléants			
Christophe	Bougault Grosset-Grange	Catherine	Jullien-Breches
Laurent	Socquet	Pierrette	Morand
Jean-Pierre	Chatellard	Jean-Michel	Derobert
Pierre	Bessy	Yann	Jaccaz
Communauté de communes Vallées de Thônes : 2 titulaires et 2 suppléants			
Franck	Paccard	Sébastien	Briand
Philippe	Roisine	Pierre	Barrucand
Communauté de communes Source du Lac d'Annecy : 2 titulaires et 2 suppléants			
Philippe	Prud'homme	André	Brunet
Sébastien	Scherma	Michel	Luciani

Le Comité syndical
du 7 octobre 2025,
délocalisé en mairie
de Megève



Les actes administratifs : délibérations, décisions et procès-verbaux des séances des comités syndicaux sont disponibles sur le site du SMBVA

www.riviere-arly.com/actes-administratifs

Le bureau syndical

Le bureau syndical composé de 9 élus, se réunit tous les trimestres. Le bureau prépare les projets de délibérations qui sont soumis au vote du comité syndical.

Les élus du bureau syndical au 1^{er} janvier 2025 :

Umberto DIMASTROMATTEO	Président
Christophe BOUGAULT GROSSET-GRANGE	1 ^{er} Vice-Président
Raymond COMBAZ	2 ^{ème} Vice-Président
Bérénice LACOMBE	3 ^{ème} Vice-Président
Frédéric REY	1 ^{er} membre complémentaire du bureau
François RIEU	2 ^{ème} membre complémentaire du bureau
Philippe PRUD'HOMME	3 ^{ème} membre complémentaire du bureau
Philippe ROISINE	4 ^{ème} membre complémentaire du bureau
Pierre BESSY	5 ^{ème} membre complémentaire du bureau

Afin d'être au plus près du terrain, les élus ont fait le choix de délocaliser les comités syndicaux. En 2025, les comités syndicaux ont eu lieu à Ugine, au siège du SMBVA, mais aussi à Marthod, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Serraval et Megève.

Ces comités délocalisés sont aussi l'occasion de visiter certains sites ayant fait l'objet de travaux de restauration de cours d'eau.



Réunion de comité syndical à Saint-Nicolas-la-Chapelle et Megève

10

réunions
de bureau
et de comité
syndical

85

délibérations
et décisions

Le comité de bassin versant : une instance de concertation locale

Il se réunit une fois par an, pour partager l'activité du syndicat et sa programmation.
En 2025, le comité de bassin s'est réuni le 9 décembre.

Le comité de bassin est composé de trois collèges :

- ☑ **Collectivités locales** : communes, intercommunalités, Départements, Région
- ☑ **Etat** : Préfecture, Direction Départementale des Territoires, DREAL, office français de la biodiversité, Agence de l'eau RMC...
- ☑ **Usagers** : associations et fédérations de pêche, France Nature Environnement, Conservatoires d'espace naturels, entreprises...

Cette instance permet d'apporter une vision globale des actions du SMBVA auprès des acteurs locaux et de faire remonter les projets et volontés du territoire.





FINANCES

Règles de contributions des collectivités membres du SMBVA

Le SMBVA est financé par les collectivités membres qui perçoivent la taxe GEMAPI et par les subventions des partenaires, dans le cadre des programmes d'actions engagés.

Les statuts du SMBVA définissent les modalités de participation des collectivités membres, c'est-à-dire des communautés de communes, pour 2 cartes de compétences :

Carte de compétences ANIMATION et les frais d'administration générale du syndicat

La participation des collectivités membres est définie statutairement, selon la clef de répartition du tableau ci-joint.
Cette clef de répartition a été établie sur la base de plusieurs critères (population DGF 2017, potentiel fiscal et linéaire des cours d'eau).

Carte de compétences GEMAPI

La répartition des dépenses liées à la compétence GEMAPI est définie en fonction du lieu d'implantation de l'action et de l'intérêt de l'ouvrage et ou des actions pour les membres.
Cette répartition est définie chaque année lors du vote du budget, par délibération du comité syndical.

Collectivités membres	Répartition
CA ARLYSÈRE	68%
Communauté de Communes Pays du Mont Blanc	18%
Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy	10%
Communauté de communes des Vallées de Thônes	4%



Des intercommunalités membres qui perçoivent la taxe GEMAPI

Instaurée par la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi Maptam, **la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI)** permet de financer la compétence obligatoire créée au 01/01/2018.

Cette compétence est assurée par le SMBVA sur le bassin versant Arly.

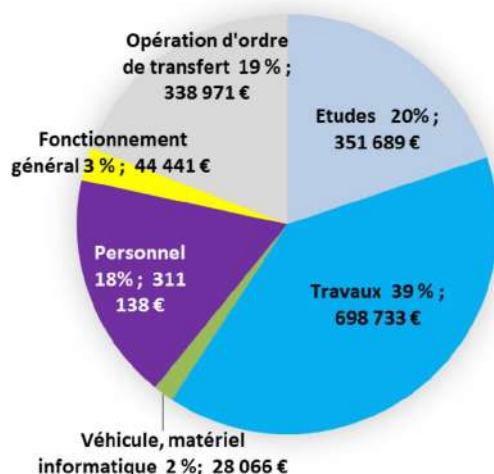
Toutes les communautés des communes du territoire lèvent cette taxe, à l'exception de la communauté de communes des Sources du Lac d'Annecy.



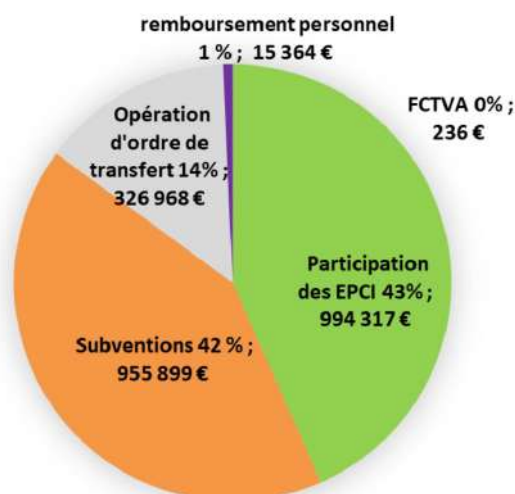
Bilan financier 2025 : synthèse du compte administratif

Sur le budget 2025, 39% des dépenses sont liées aux travaux en rivière à la préservation et la restauration des milieux aquatiques. 20% des dépenses représentent des frais d'études et de maîtrise d'œuvre. Les charges de personnel représentent 18% du montant des dépenses. Les recettes proviennent à 42% de subventions (Etat, Départements, Région, Agence de l'eau...) et à 43% de la participation des EPCI via par taxe GEMAPI.

Répartition des dépenses 2025 investissement et fonctionnement



Répartition des recettes 2025 investissement et fonctionnement



Le résultat du compte administratif de 2025 est le suivant :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	Restes à réaliser	Total des réalisations
Recettes	840 517,01 €	1 452 267,25 €	387 897,27 €	2 680 681,53 €
Dépenses	777 886,79 €	995 150,11 €	381 449,69 €	2 154 486,59 €
Résultats de l'exercice 2024	62 630,22 €	457 117,14 €	6 447,58 €	526 194,94 €
Résultats antérieurs reportés	417 982,87 €	-48 462,00 €	-	369 520,87 €
Résultats de clôture 2025	480 613,09 €	408 655,14 €	6 447,58 €	895 715,81 €

L'essentiel du bilan financier 2025

À retenir en 2025

1€ versé par la collectivité a permis de lever
0.95€ de subvention

Les dépenses 2025 réparties

777k€ en dépenses de fonctionnement, dont :

184k€ travaux d'entretien et remise en état post crues
311k€ de charges de personnel
44k€ de frais de structure
238k€ d'opérations d'ordre

995k€ en dépenses d'investissement, dont :

515k€ travaux de restauration des cours d'eau et travaux post crues
352€ d'études
28k€ de matériel
100k€ d'opérations d'ordre et patrimoine

Financées par

À 43% par les intercommunalités membres, soit **994k€**

À 15% soit **342k€**
 par FCTVA opérations d'ordres, remboursement personnel

À 42% par les subventions des partenaires, soit **955k€**



CA Arlysère

Taxe GEMAPI 20.75€/hab

CC Pays du Mont Blanc

Taxe GEMAPI 17.50€/hab

CC Vallées de Thônes

Taxe GEMAPI 11.33€/hab

CC Sources du Lac d'Annecy

Etat : via FPRNM (fonds Barnier), DSEC ou fonds vert

Département de la Savoie

Département de la Haute-Savoie

Agence de l'eau

Région AURA



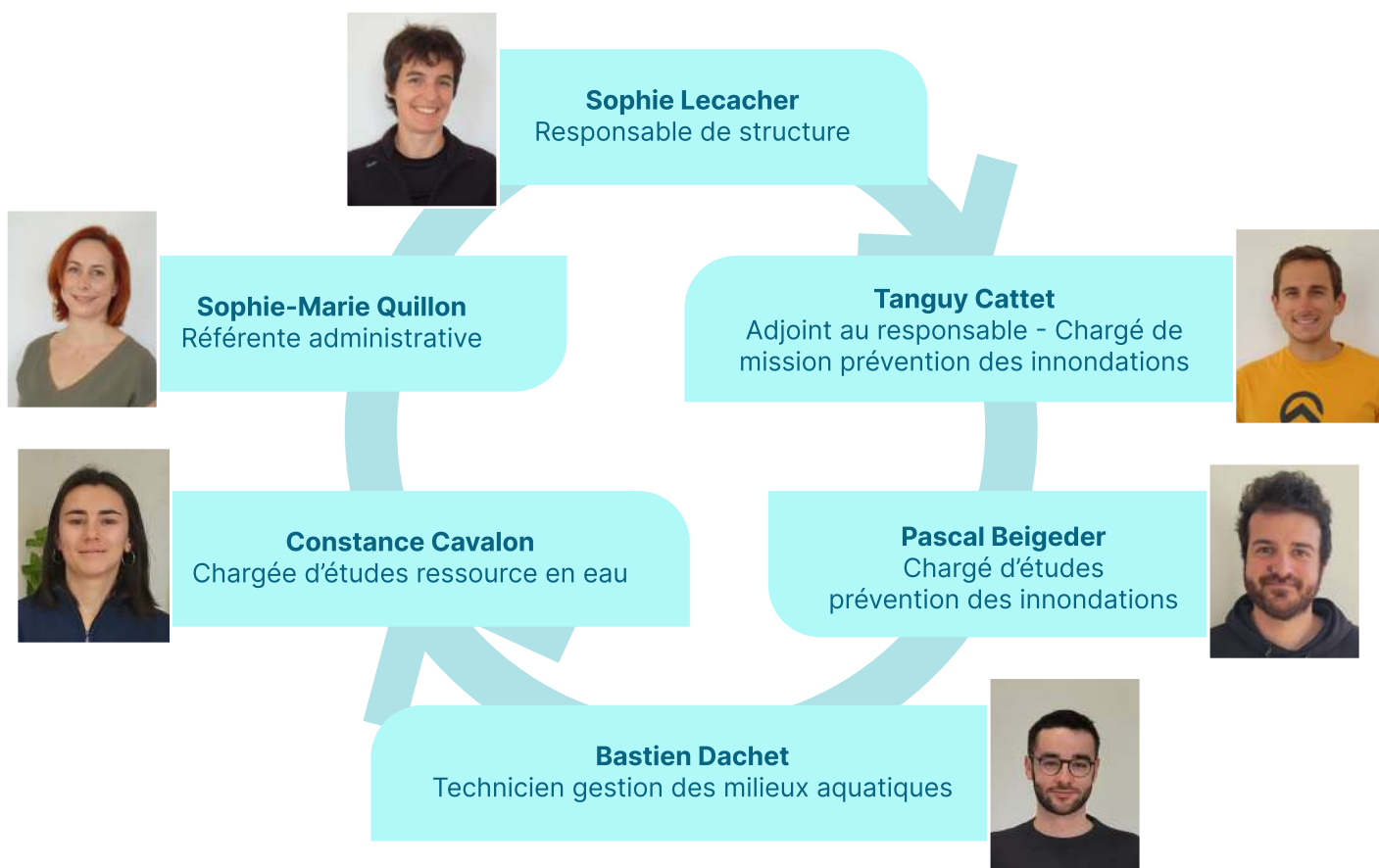


L'ÉQUIPE

Une équipe du SMBVA composée de 6 agents

Les six agents du SMBVA travaillent à la mise en œuvre de la programmation d'action du syndicat. L'équipe assiste également les acteurs et collectivités du bassin versant sur l'ensemble des projets et problématiques liées à la gestion des cours d'eau et à la prévention des inondations

En 2025, l'équipe évolue avec l'arrivée de Bastien Dachet qui succède à Marie Combaz après une période de tuilage sur les dossiers.



Service Ressources Humaines et Finances

Assuré par mutualisation des services de la ville d'Ugine auprès du SMBVA



Autres mutualisations de postes du SMBVA auprès de la communauté d'agglomération ARLYSÈRE :

- 5% du poste de responsable pour assurer la coordination GEMAPI avec les trois syndicats (SMBVA, APTV et SISARC).
- 30% du poste de chargée d'étude ressources en eau.

Contact : gemapi@arlysere.fr



LES 5 AXES STRATÉGIQUES DÉCLINÉS EN PROGRAMMES D' ACTIONS

Le SMBVA porte actuellement 5 programmes d'actions sur les différents volets de gestion des milieux aquatiques et la prévention contre les inondations.

Ces programmes ont un effet levier pour le territoire. En effet, ils permettent d'obtenir des subventions, diminuant ainsi la part d'autofinancement. L'autofinancement est réparti au niveau des communautés de communes selon les statuts du syndicat. Les communautés de communes prélèvent la taxe GEMAPI (ARLYSÈRE, CCPMB et CCVT) ou contribuent via leur budget général (CCSLA). L'Etat, les Départements et l'Agence de l'eau sont régulièrement sollicités pour financer certains programmes.



Ces programmes sont détaillés dans les pages suivantes.



PLAN PLURIANNUEL **D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU**



Mis en œuvre dans le cadre de l'intérêt général, le plan pluriannuel permet au SMBVA d'intervenir sur les cours d'eau pour la période 2025-2030

Objectif

Ces travaux visent à :

- restaurer le libre écoulement des cours d'eau
- gérer les encombres
- permettre la diversification des milieux
- entretenir les ouvrages de prévention des inondations (plages de dépôts, ...)
- sécuriser et protéger les berges contre l'érosion



Ce plan est reconnu d'intérêt général, par arrêté inter-préfectoral n°2025-0394 du 4 juillet 2025, pour une durée de 5 ans, permettant au SMBVA d'intervenir de façon facultative, sur des terrains privés, en cas de carence d'entretien des propriétaires riverains.

Les propriétaires riverains restant pleinement en charge de leurs droits et devoirs d'entretien régulier des cours d'eau, conformément à l'article L215-14 du code de l'environnement.



Travaux d'entretien des boisements des berges

Travaux de gestion sédimentaire, entretien et curage préventif des plages de dépôt



Travaux de lutte contre la propagation des espèces invasives



Travaux de remise en état post-crues (recalibrage, enlèvement d'embâcles, curage...)



Financement

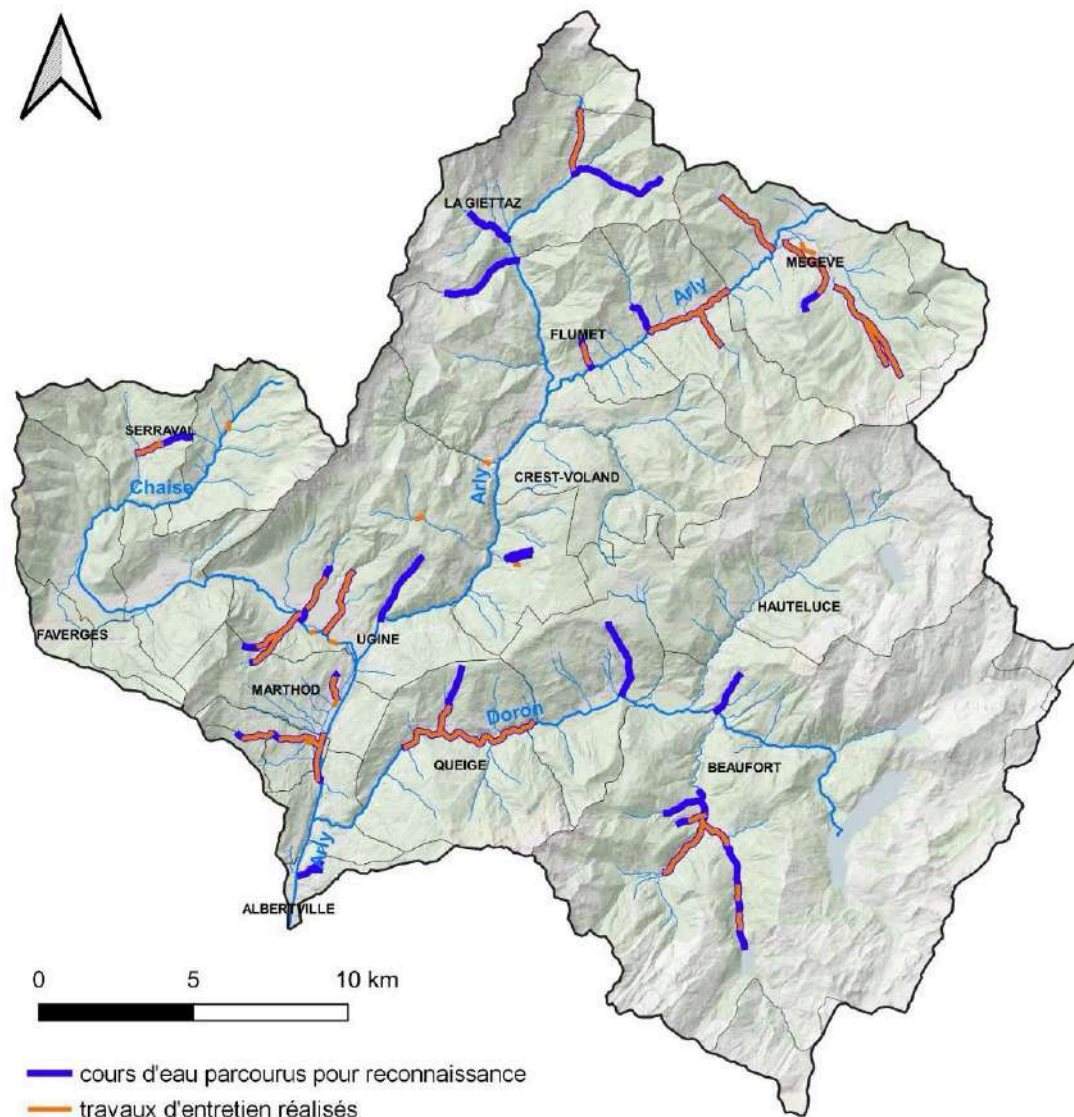
Ce programme est co-financé par les communautés de communes et d'agglomération membres du SMBVA

Montant

250 000 € / an

Travaux pluriannuels d'entretien des cours d'eau

Ces travaux sont réalisés par le syndicat, à titre facultatif et dans un cadre d'intérêt général. Ils permettent de maintenir le bon fonctionnement des cours d'eau, par une gestion sélective des boisements de berges, des bois morts et des obstacles au bon écoulement des eaux, notamment dans les secteurs où les propriétaires sont défaillants.



L'entretien régulier des cours d'eau reste de la responsabilité des propriétaires riverains, conformément à l'article L215-14 du code de l'environnement.

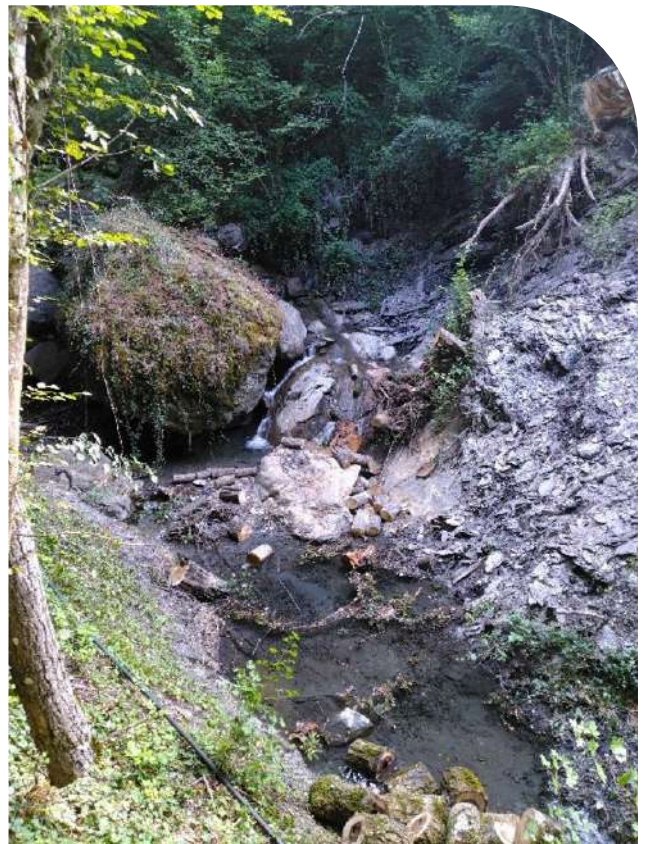
Montant

En 2025, 41 km de cours d'eau ont été entretenus pour 61 000 € TTC.

Quelques illustrations des travaux d'entretien des boisements de berges :



Avant / après sur la Chaise au Bouchet-Mont-Charvin

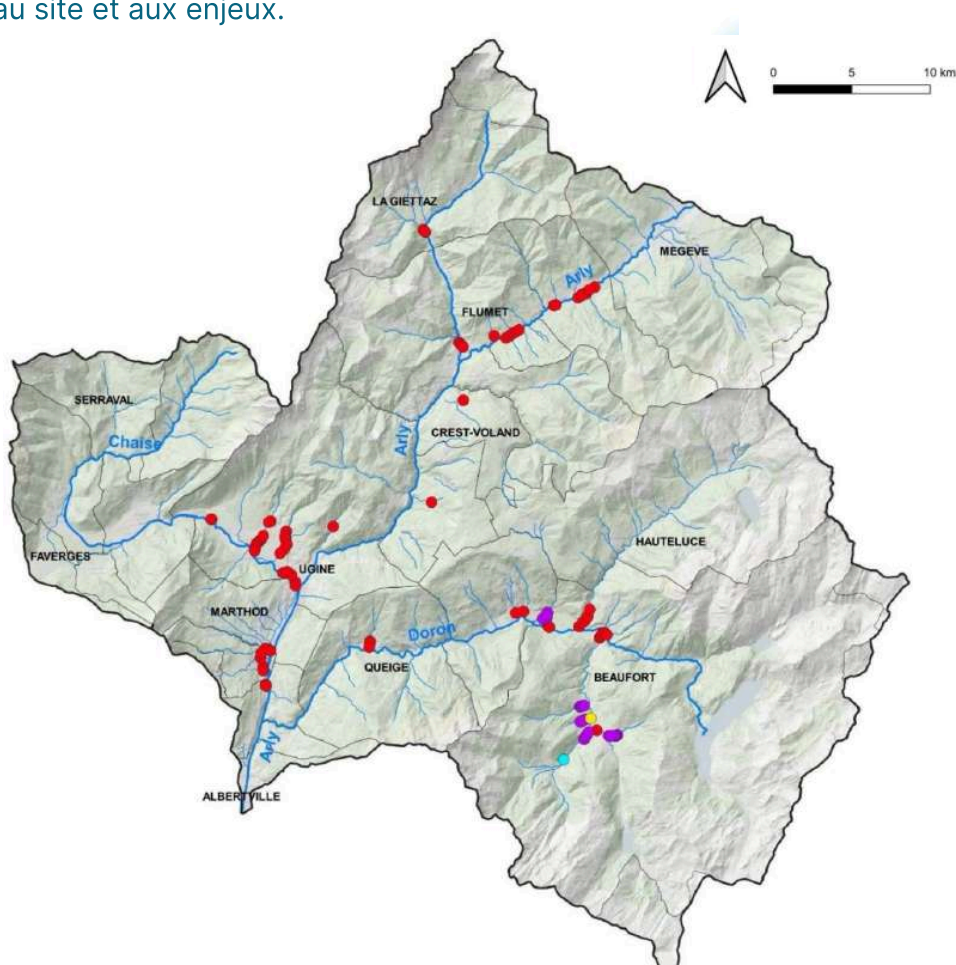


Avant / après Nant Trouble à Ugine

Travaux de lutte contre la propagation des espèces exotiques envahissantes

Les travaux de lutte contre la propagation des plantes invasives ont pour but de favoriser la biodiversité, de conserver une ripisylve en bon état et une bonne tenue des berges.

Les interventions sont focalisées sur les zones à enjeux, têtes de bassin versant, secteurs en début de colonisation. Chaque intervention est adaptée au site et aux enjeux.



En 2025, les travaux ont été de plusieurs types, dans la continuité des années précédentes :

Arrachage précoce de la Renouée du Japon ●

Balsamine de l'Himalaya ●

Solidage ●

Berce du Caucase ●

Montant

27 000 € TTC en 2025

Les travaux ont été réalisés par Alpes paysage, Champ des Cimes et l'ONF

Actualisation du plan de gestion des espèces exotiques envahissantes

En 2025, le SMBVA a engagé une actualisation de l'inventaire des espèces exotiques envahissantes végétales du bassin versant de l'Arly dans le but de rédiger un nouveau plan de gestion à mettre en œuvre sur la période 2026-2031.

Objectif

- Actualisation de l'inventaire sur 220 km de cours d'eau, sur les principales espèces : la renouée du Japon, le Buddléia et la Baslamine de l'Himalaya
- Prise en compte des espèces émergentes, telles que le laurier cerise, l'ailante
- Définir les stades de colonisation des espèces,
- Définir un plan de gestion, pour la période 2026-2031.

Espèces exotiques envahissantes présentes sur le bassin versant :



Renouée du Japon



Buddleia de David



Balsamine de l'Himalaya



Berce du Caucasse

Montant

63 820 € TTC

Avec le soutien financier de l'Agence de l'eau et du Département de la Savoie.

Travaux de gestion sédimentaire

L'entretien sédimentaire des cours d'eau et des ouvrages hydrauliques vise à garantir le bon écoulement et à prévenir du risque d'inondation. Le SMBVA intervient dans le cadre de l'intérêt général afin de remettre en état les tronçons de cours d'eau engravés et les ouvrages de protection (plage de dépôts, décanteur, ...) et les tronçons de cours d'eau engravés.

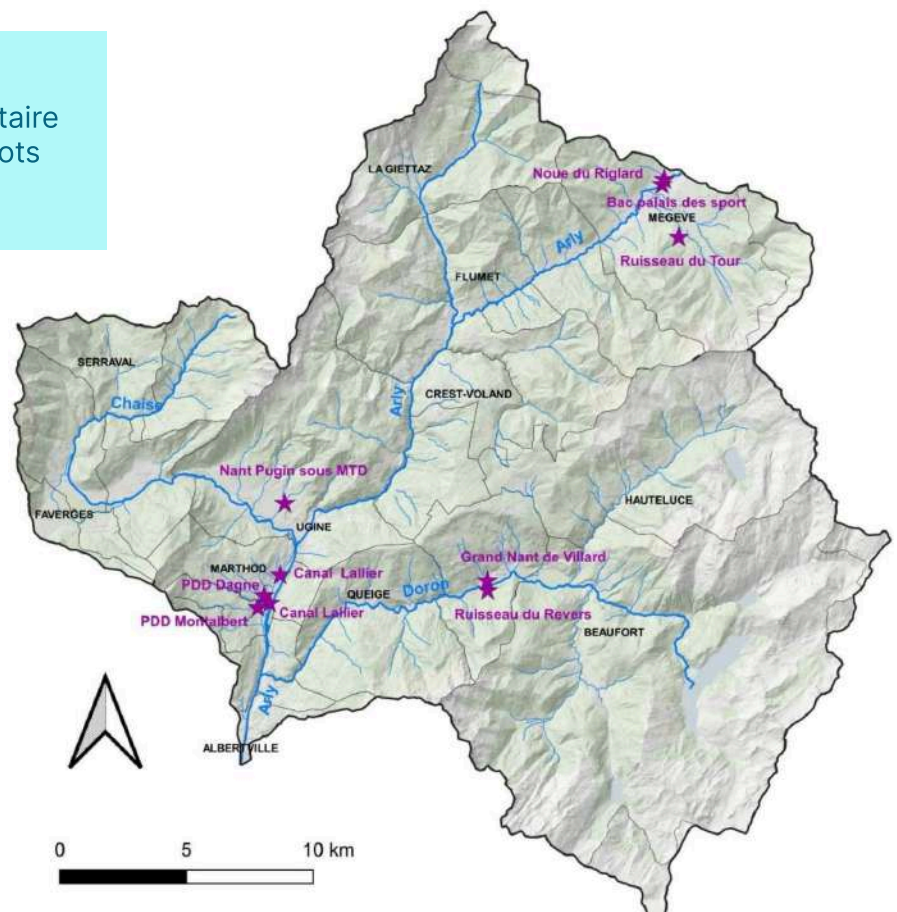
En l'absence de crue en 2025, les travaux d'entretien ont ainsi été limités.



En 2025

Travaux de gestion sédimentaire réalisés sur 4 plages de dépôts et 6 zones d'engravements.

Les travaux ont été réalisés par les entreprises Mabboux, Basso, Martoia (groupement avec Sibille TP) et les travaux de Cornillon.



Localisation des travaux 2025

Montant des travaux 55 000 € TTC

Exemples de travaux de gestion sédimentaire :



Curage du bac palais des sports Megève



Curage du ruisseau du Tour (Megève)



*Curage du grad Nant de Villard
(Villard-sur-Doron)*



*Curage du rui du Revers
(Villard-sur-Doron)*

Volet administratif et réglementaire

Renouvellement de l'autorisation au titre de la loi sur l'eau d'entretenir 11 ouvrages de prévention des inondations type plage de dépôts pour une période de 10 ans, soit de 2025 à 2035.

Travaux d'entretien d'ouvrages de prévention des inondations

Reprise de la plage de dépôt des Pottons sur le Saint-Marc à Marthod

Après une déstabilisation de la berge engendrant des difficultés d'accès à la plage de dépôt, le SMBVA a engagé des travaux de reprise et de stabilisation des accotements. Ces travaux permettront aux entreprises d'intervenir directement depuis la plateforme sans descendre dans le lit du cours d'eau.

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Les travaux de Cornillon.



Avant



Après

Montant 17 063 € TTC

Travaux d'entretien du seuil Isidore Berthet au Nant Trouble à Ugine



Du fait de l'usure des bétons par les écoulements, des travaux de reprise de maçonnerie ont été réalisés sur l'un des seuils du canal du Nant Trouble.

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Basso TP.



Montant 18 000 € TTC

Avec le soutien de l'Etat au titre du Fonds vert de 8 000 €.



PROGRAMME D'ACTION ET DE **PRÉVENTION** **CONTRE LES** **INONDATIONS**



Le programme d'action PAPI vise à mieux connaître les risques et à mettre en œuvre les actions de prévention nécessaires.

Objectif

Lors de la phase d'études préalable menée entre 2022 et 2025, 36 actions ont été effectuées ou en cours de finalisations sur 43, soit 85% des actions mises en œuvre. Ces actions visent à améliorer la connaissance des risques d'inondations et proposer des actions pour les 25 communes du bassin versant.



Ces actions concernent les 7 axes suivants :



2024 - 2026

Phase d'études préalables (PEP) : 36 actions mises en œuvre pour définir la stratégie de prévention des inondations du bassin versant Arly

2027 - 2031

Phase de travaux - mise en œuvre de la stratégie

Financement

Ce programme est co-financé par l'Etat et les communautés de communes et d'agglomération membres du SMBVA

Montant

1 430 000 € entre 2023 et 2026

Définition d'un atlas des zones inondables (AZI) et des espaces de bon fonctionnement (EBF) pour adapter le territoire face aux risques d'inondations torrentielles d'importance

Cette étude a permis de mettre à jour les valeurs de débits et forme d'hydrogrammes pour les crues de temps de retour décennal, trentennal, cinquantennal et centennal. Les zones inondables ont été définies par modélisation hydraulique. Des levés topographiques des secteurs à enjeux et des ponts ont été réalisés pour compléter la géométrie du modèle composée du LIDAR (mesure du terrain par laser) post crue de 2023.

Modélisation Hydraulique : Géométrie + Hydrogramme de crue = Zones inondables

Géométrie

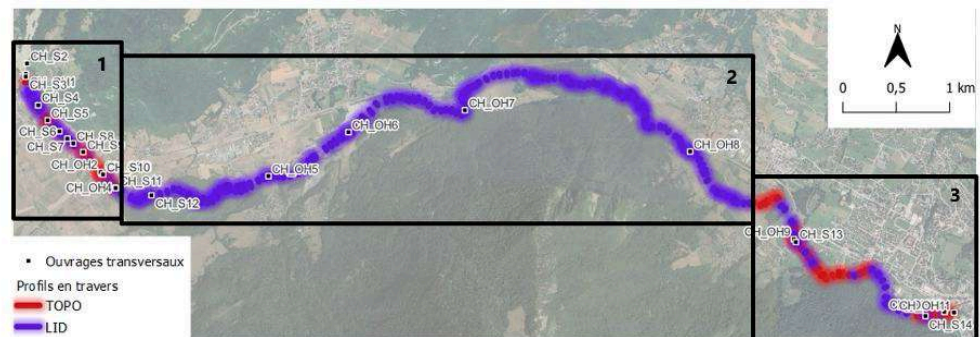


Illustration de la géométrie du modèle : répartition lidar et levé topographique sur la Chaise

+

Hydrologie

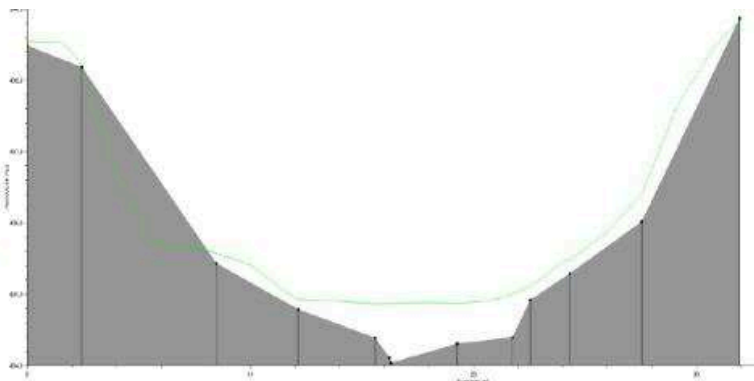


Illustration de la géométrie du modèle : exemple d'un profil en travers de la Chaise à Saint Ferréol ; comparaison entre levé terrestre et levé LIDAR

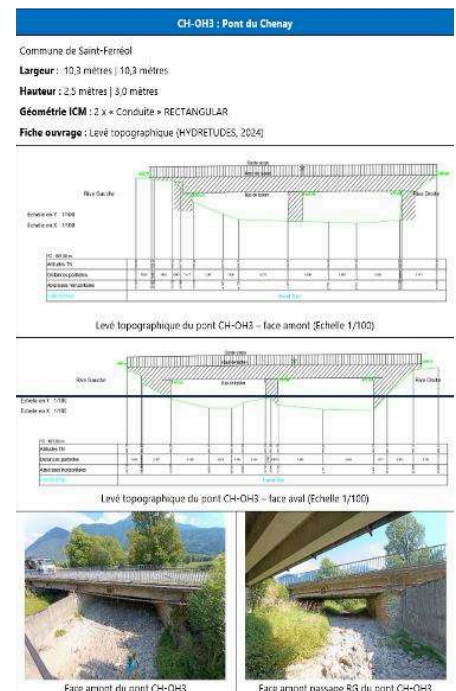
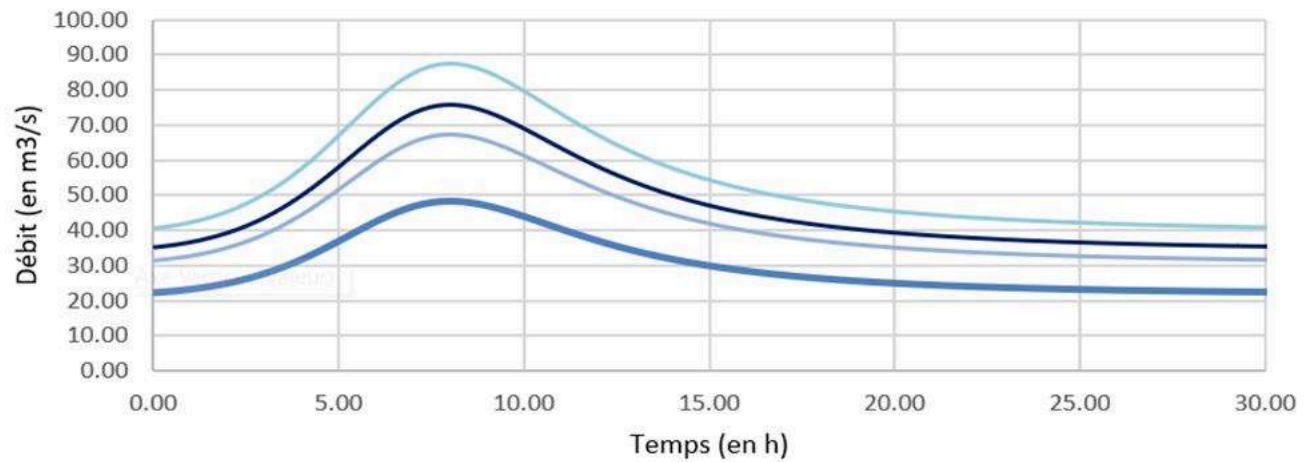


Illustration de la géométrie du modèle : exemple de levé d'ouvrage pont du Chenay

Hydrogrammes à injecter en condition amont CRUE LONGUE (homogénéité des fréquences)



- Condition amont Chaise Q10 = 48 m³/s
- Condition amont Chaise Q30 = 67 m³/s
- Condition amont Chaise Q50 = 76 m³/s
- Condition amont Chaise Q100 = 88 m³/s

Illustration de l'hydrologie du modèle : hydrogrammes de la Chaise

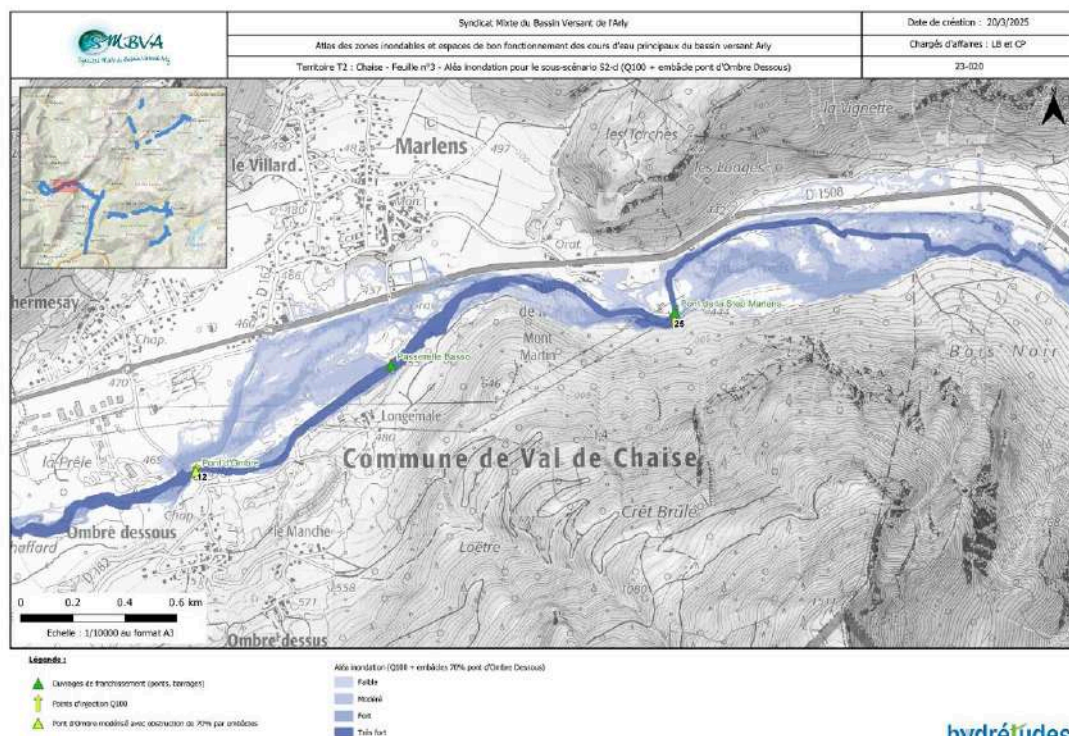


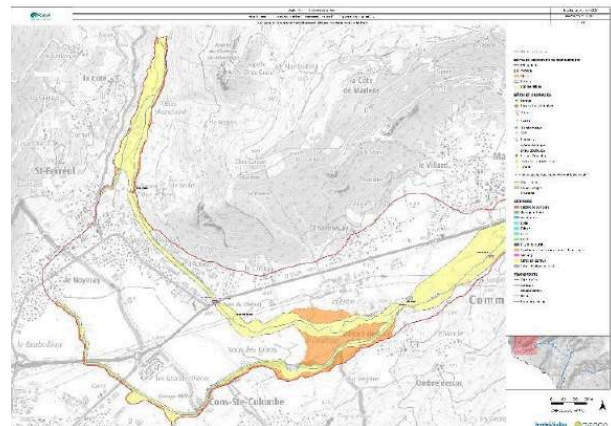
Illustration du résultat du modèle : Zone inondable de la chaise pour la Q100
avec embâcle au pont du Chenay

La définition des Espaces de Bon Fonctionnement a été réalisée en deux temps :

- Le diagnostic des périmètres techniques (hydraulique qui est issues de l'AZI, morphologique, écologique, biogéochimique et hydrogéologique) réalisé par le bureau d'étude.
- Puis, un travail de concertation a été effectué avec les communes et acteurs locaux, dans le cadre de 4 rencontres, pour définir les espaces de bon fonctionnement (EBF) concertés. L'EBF concerté correspond au compromis entre l'emprise nécessaire au cours d'eau pour qu'il fonctionne le mieux possible (atténuation des crues, qualité et ressource en eaux, milieux et biodiversité) et l'emprise nécessaire aux activités humaines (urbanisme, industrie, agriculture...).

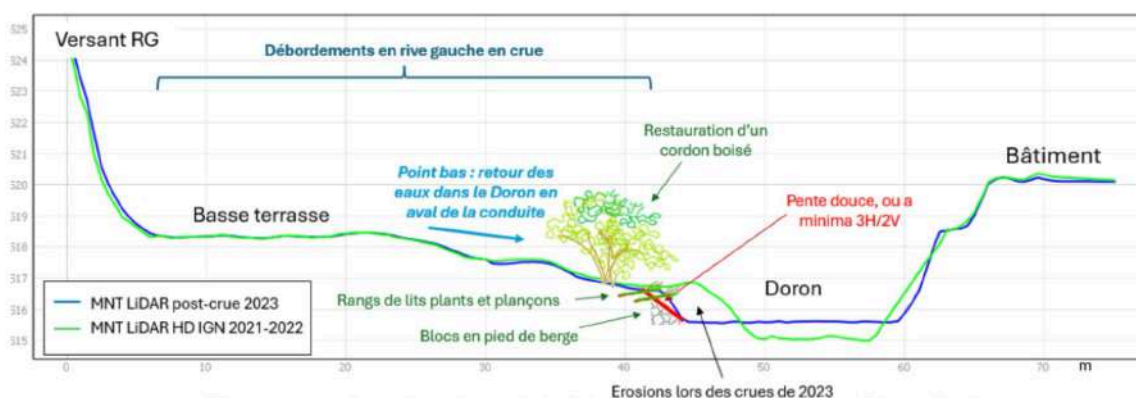


Réunion de concertation entre élus, acteurs locaux et SMBVA accompagné par le bureau d'étude.



Espace de Bon Fonctionnement concerté de la Chaise

Afin d'améliorer le fonctionnement des rivières dans les EBF concertés, un plan en 13 actions a été défini. Les actions de restaurations des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau permettent d'améliorer la qualité du milieu tout en réduisant la vulnérabilité à l'inondation.



Plan en coupe d'une des actions de la fiche action sur le Doron à Plan Pitton, Queige

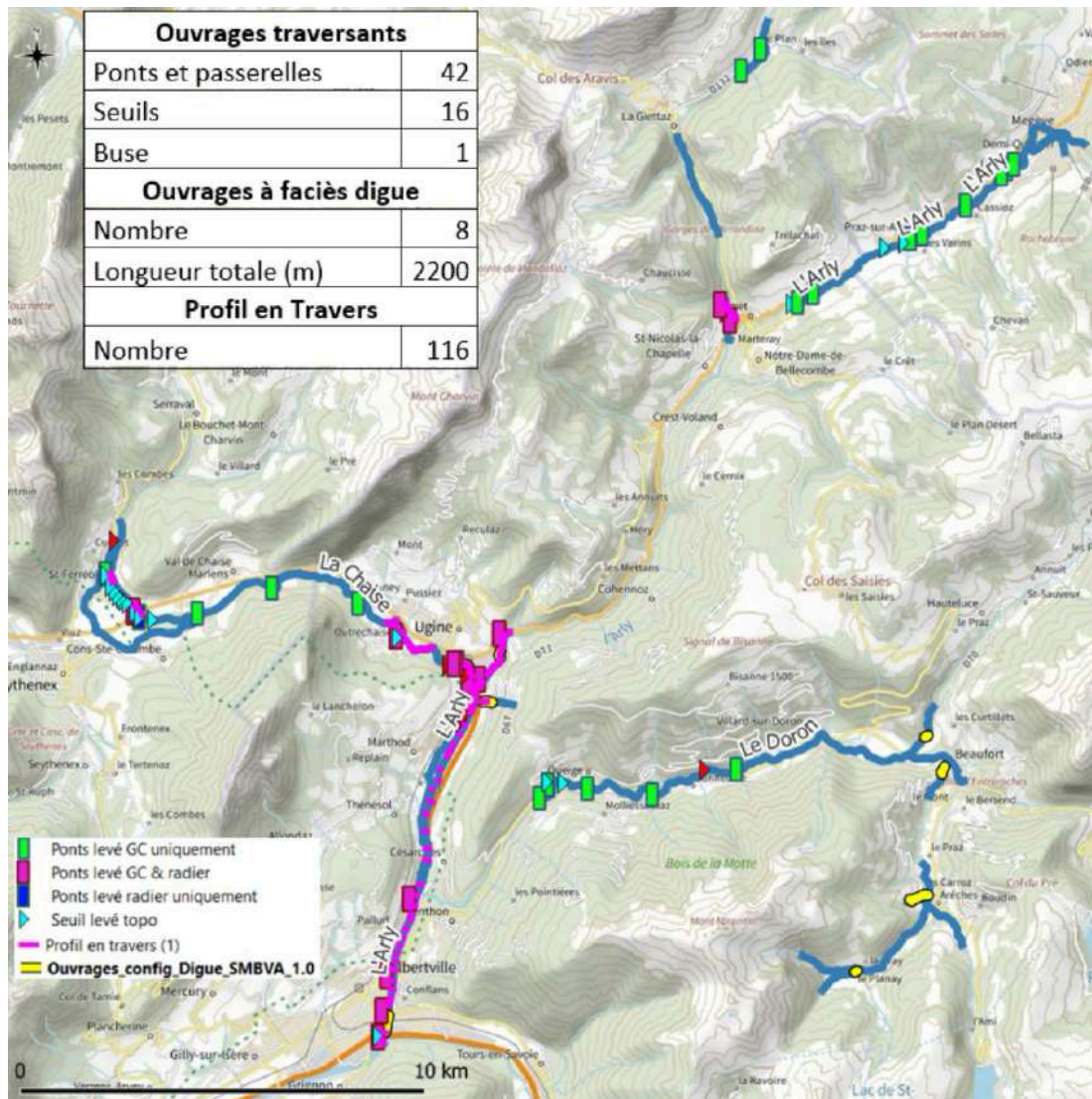
Cette étude a été réalisée par le bureau d'études HYDRETTUES, GEN TERO.

Coût de l'opération 132 000 € TTC

Avec le soutien financier de l'Etat (60%) et de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (20%).

Levés topographiques pour établir l'atlas des zones inondables

Le besoin d'avoir une topographie fine pour les zones à enjeux a été identifié durant l'étude de définition. Cette campagne a permis de lever la topographie des ouvrages traversants comme les seuils, buses, ponts et ouvrages de type digue.



Carte de localisation des éléments levés lors de la campagne de topographie

Cette prestation a été réalisée par HYDRETUDES.

Coût de l'opération 28 200 € TTC

Avec le soutien financier de l'Etat (80%)

Du nouveau : installation de repères de crues sur le territoire

Plusieurs repères ont été installés :

- 12 macarons qui matérialisent le niveau des plus hautes eaux connues. Ils contribuent à maintenir la mémoire et à développer la culture du risque des riverains.
- 14 échelles limnimétriques qui permettent de mesurer les niveaux d'eau en crue, utile à la gestion de crise.
- 2 repères d'engravement qui permettent de quantifier les niveaux de d'accumulation de matériaux dans les plages de dépôts et lancer les opérations de curages au moment opportun.



*Echelle limnimétrique
sur l'Arly aux Mollières, Ugine*



*Repère de crue,
macaron à Queige*



*Repère d'engravement : plage de
dépôt de la Dagne à Marthod*

Coût de l'opération

26 232 € TTC

Avec le soutien financier de l'Etat (80%). Cette prestation a été réalisée par l'entreprise 3DIncrust.

Retrouvez tous les repères de crues du territoire sur la plateforme collaborative
<https://www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr/>

Megève : une étude pour prévenir les inondations des ruisseaux du Riglard et d'Allard

Dans le contexte du changement climatique et de l'intensification des événements pluvieux, le SMBVA a réalisé une étude de faisabilité destinée identifier les risques d'inondations de deux affluents de l'Arly traversant le centre de Megève : le Riglard et l'Allard. Cette étude s'inscrit dans le cadre de la phase d'études préalables du PAPI (Plan d'Action Prévention des Inondations).



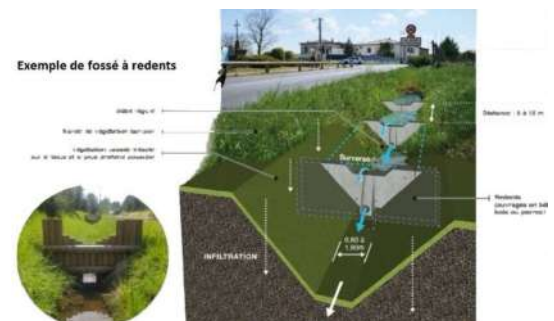
Des cours d'eau dans un milieu urbain

Les ruisseaux du Riglard et d'Allard sont de petits cours d'eau avec des bassins versants de 0,5 km² environ. Traversant une zone fortement urbanisée, ils sont contraints par des sols imperméabilisés, une trentaine d'ouvrages (buses, ponts) et des secteurs dit « en lit perché » sur environ 500 mètres.

Cette configuration géographique particulière – caractérisée par une forte pente en zone amont, suivie d'une diminution brutale de pente, au niveau des zones urbaines – crée des dysfonctionnements hydrauliques importants. Plusieurs débordements ont déjà été constatés par le passé, avec accumulation de matériaux nécessitant régulièrement des interventions de curage.

Des solutions adaptées pour sécuriser le village

L'étude menée par le bureau d'études Sage Environnement a identifié plusieurs actions pour améliorer le fonctionnement de ces cours d'eau et réduire la vulnérabilité des enjeux riverains. Parmi les solutions proposées figurent la création de plages de dépôts au niveau des ruptures de pente, l'arasement des lits perchés, la création de fossés aménagés dits « à redents » permettant la rétention des eaux pendant les crues, la conservation de zones d'expansion de crue et la reprise ou réouverture de busages (canalisations sous les routes).



Plusieurs scénarios ont été présentés. Un choix concerté combinant réalisme technique, financier et acceptabilité sociale, est retenu pour la phase de travaux prévue ultérieurement.

Le SMBVA engage une démarche proactive afin d'adapter les cours d'eau de son territoire face au changement climatique et enjeux locaux.

Coût de l'étude 18 079,20 € TTC

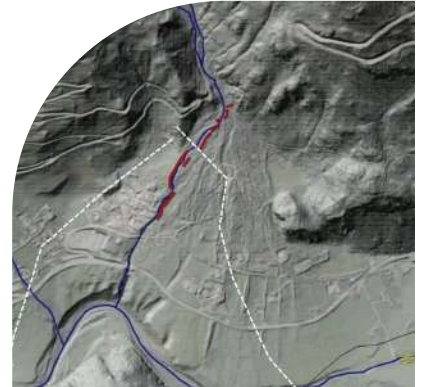
Avec le soutien financier de l'Etat (50%), du Département de la Haute-Savoie (30%).

Nant des Palisses à Villard-sur-Doron : une étude pour réduire les risques de divagation de laves torrentielles

Le Nant des Palisses est un torrent qui descend du Mont Bisanne et se jette dans le Doron. Bien qu'aucune crue ne se soit produite depuis 1850, la configuration du lit semble présenter un risque pour les habitants, commerces et infrastructures implantées sur le cône de déjection. Aucune protection n'existe actuellement sur ce torrent.

L'étude a permis de proposer 2 scénarios d'aménagements :

- Création d'une plage de dépôt pouvant contenir la majeure partie du volume de matériaux charriés par le torrent,
- Reprise du gabarit du torrent et reprofilage du lit, du sommet du cône à la confluence.



Coût de l'opération 17 520 € TTC

Avec le soutien financier de l'Etat (50%)

*Ces actions seront mises en œuvre dans le cadre du PAPI (2027-2031).
Cette étude a été réalisée par le bureau d'étude ONF RTM 73.*

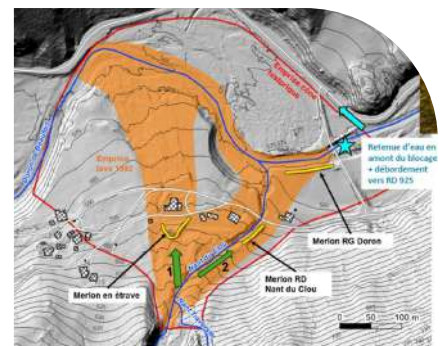
Etude de réduction des risques d'inondation du hameau de Villarasson à Queige

Le Nant du Clou, aussi appelé Nant Traversier, est un affluent rive gauche du Doron de la commune de Queige. Il draine le versant Nord du Mirantin dans le massif du Beaufortain.

Sa dynamique torrentielle peut engendrer la formation de laves torrentielles de fortes ampleurs comme en 1992 où la moitié du cône de déjection a été impactée par les apports en matériaux du torrent.

Aucun aménagement n'a été réalisé hormis un remblai massif qui ne protège qu'une seule partie des enjeux.

Dans le cadre du plan d'action et de prévention des inondations, le SMBVA a engagé une étude de faisabilité afin de proposer plusieurs scénarios d'aménagements pour limiter les risques en cas de nouvel évènement d'ampleur.



Montant 17 520 € TTC

Avec le soutien financier de l'Etat (60%)

*Les aménagements nécessaires seront mis en œuvre dans le cadre du PAPI (2027-2031).
Cette étude a été réalisée par le bureau d'étude ONF RTM Alpes du Nord.*

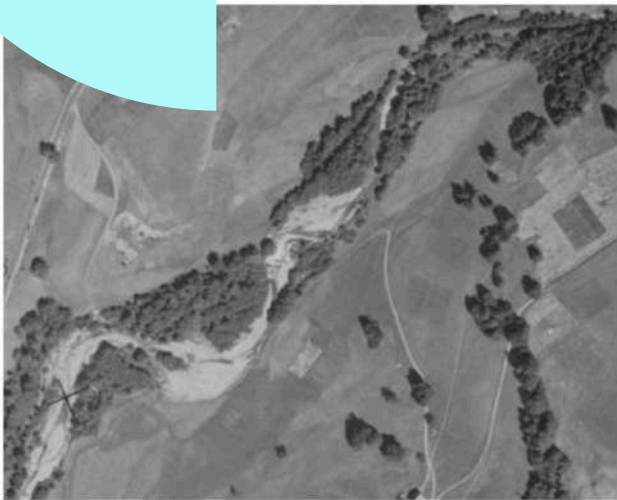
Etude de restauration de l'Arly sous le Meu à Megève

Au gré des crues de l'Arly, l'ancienne décharge du secteur Sous le Meu à Megève, réapparaît et ses déchets sont emportés par l'Arly.

Suite à une première étude diagnostique réalisée en 2021, pour établir un diagnostic de la zone, une étude de faisabilité a été réalisée en 2025 pour proposer des scénarios de réaménagement du cours d'eau. Ces études sont portées par le SMBVA en partenariat avec la commune de Megève et la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc.



Erosion de berge au droit de l'ancienne décharge



1948



2025

Les propositions de réaménagements seront présentées début 2026, aux partenaires et aux propriétaires riverains.

Coût de l'étude 16 050 € TTC

Avec le soutien financier de l'Etat (42%), du Département de la Haute-Savoie (25%) et de la commune de Megève (13%).

Etude de réduction des risques d'inondation du hameau du Tour à Megève

Le Nant du Tour aussi appelé ruisseau des Perchets est un affluent rive gauche du Glapet, de la commune de Megève. Il draine le versant Nord-Est de Rochebrune. Sa dynamique torrentielle peut engendrer la formation de laves torrentielles de fortes ampleurs comme en 2023, où une vague de boue a traversé le hameau et causé des dommages aux habitations. Cet événement a été amplifié par la présence d'un glissement de terrain en amont qui a contribué à charger les écoulements du torrent.

Cette étude a permis de mettre en avant plusieurs dysfonctionnements de ce torrent comme des buses mal calibrées. Ainsi, des propositions d'aménagements adaptés ont été établies, tels que la création de plage de dépôt et la reprise de buses, afin de limiter les impacts des crues. Ces propositions seront mises en œuvre dans le cadre du PAPI (2027-2031).



*Débordement du ruisseau du Tour
en novembre 2023*

Coût de l'étude 17 400 € TTC

Avec le soutien financier de l'Etat (50%) et du Département de la Haute-Savoie (20%).
Cette étude a été réalisée par le bureau d'étude SAFEGE.

Ancienne décharge : des travaux de dépollution du Nant des Essertets à Praz-sur-Arly

Depuis plusieurs années, le Nant des Essertets, affluent de l'Arly, est pollué par des déchets provenant du site de l'ancienne décharge communale.

Lors des pluies, qui gonflent les eaux du Nant lessivent et emportent les déchets du talus de l'ancienne décharge vers l'aval. Tous types de déchets sont présents : plastiques, ferrailles, déchets ménagers, déchets électroniques, matériel de ski, ... et en toutes tailles : des petits déchets au format XXL avec monstres de type carcasse de voiture, 2 roues, frigo....



Déchets jonchant le talus de l'ancienne décharge et le Nant des Essertets

Suite à diagnostic de la zone réalisé en 2022, le SMBVA a engagé, en partenariat avec la commune de Praz-sur-Arly, des travaux de dépollution du talus et du cours d'eau.

Cette opération de restauration a des enjeux :

- hydrauliques : éviter l'obstruction de la buse en aval et la formation d'embâcle dans les déchets,
- de biodiversité : ripisylve dégradée et habitats naturels pollués,
- de cadre de vie : présence d'habitations à proximité des 2 rives.

Les travaux ont été réalisés en plusieurs étapes :

- Travaux préparatoires de coupe de bois,
- Enlèvement des encombrants orientés vers les filières de traitements adaptées,
- Restauration du talus et de la berge.



Travaux de dépollution de la décharge des Essertets en octobre 2025

Coût de l'opération

41 000 € TTC

Cette opération est co-financée par la commune de Praz-sur-Arly et le SMBVA, avec le soutien du département de la Haute-Savoie à hauteur de 40 %.

Bersend : travaux de gestion sédimentaire de la zone de dépôt à Beaufort-sur-Doron

Un glissement de terrain très actif

La réactivation du glissement de terrain des Iles de la Joux, à l'automne 2015 et surtout au printemps 2016, présente un volume global potentiellement mobilisable de 4 millions de m³.

Une structuration des talwegs et un transit des matériaux actif issus du glissement de terrain

Cette réactivation du glissement a profondément modifié le fonctionnement du ruisseau du Bersend en favorisant la formation de laves torrentielles, accrues par l'érosion du lit entre le front du glissement de terrain et le franchissement de la RD925.



Compte tenu de la grande instabilité du glissement, de la disponibilité en matériaux, le torrent est très actif, notamment lors de la fonte printanière et à chaque précipitation ou orage, générant des apports successifs. Des apports sont également constatés par temps sec, lors de la fonte printanière.

L'accumulation de matériaux au niveau de la confluence avec le Doron, entraîne un risque d'obstruction du Doron, du dalot de franchissement de la RD925 et la fermeture de la route, ainsi qu'un risque de modification des consignes d'exploitations des barrages de Roselend et de la Gittaz.

Ainsi, sur la période de 2016 à 2018, le Département de la Savoie, la commune de Beaufort et le SMBVA, ont engagé successivement, des travaux relatifs à la gestion de crise, avec la mise en place d'un dispositif de surveillance et de fermeture de la RD925 et la remise en état du site, par curage des matériaux.

Compte tenu des enjeux partagés une gestion multi-partenaire a été mise en place pour la période 2022-2025. Cette convention a été établie entre l'Etat, la commune de Beaufort, le Département de la Savoie, EDF et le SMBVA, compte tenu de l'intérêt d'actions coordonnées.

Les travaux réalisés sur cette période sous maîtrise d'ouvrage du SMBVA ont consisté à :

- curer annuellement, entre 2022 et 2025, l'espace de dépôt, soit un volume total de 77 300 m³, dont 45% revalorisés,
- recalibrer les écoulements à l'aval du dalot, à 17 reprises, afin de maximiser la zone de dépôt, évitant l'obstruction du dalot de la RD925.

En 2025, ce sont 19 000 m³ de matériaux qui ont été extraits et évacués du site vers une décharge agréée pour être revalorisés.

Montant des travaux

1 300 975 € TTC pour la période 2022-2025

Financé à 23% par l'Etat, 28% par le Département de la Savoie, à 10% par EDF, à 3% par la commune de Beaufort et 35% par le SMBVA.

Pour cette période 2022-25, le volume d'apport a été de 85 500 m³, avec une moyenne de 20 000 m³ par an. Ces apports peuvent toutefois être très variables, de 10 à 40 000 m³ par an, en fonction des conditions météorologiques.



Plage de dépôt avant et après travaux



Travaux de curge de la plage de dépôts du Bersend en novembre 2025

Vers une nouvelle stratégie de gestion du glissement du Bersend

Afin de compléter cette gestion, le comité de pilotage réunissant les partenaires du projet s'est réuni à plusieurs reprises en 2025 pour définir des actions complémentaires à mettre en œuvre :

- la stabilisation du glissement, afin de tarir les apports du glissement à moyen terme, sur la zone amont par drainage superficiel, reboisement (tranches annuelles) et sur la partie aval du verrou, par la mise en place d'ouvrage de stabilisation du lit, de type seuil ;
- la restauration de la confluence du Doron et du torrent du Bersend afin de maximiser la zone de dépôts, de permettre une reprise partielle des matériaux par le Doron et d'optimiser les coûts de gestion des matériaux.

Travaux de restauration du lit et des berges de l'Arly à Prariand - Megève

Le lit de l'Arly a été restauré sur le secteur de Prariand à Megève, sur un linéaire cumulé de 350 m.

Ces travaux ont permis :

- de restaurer la continuité écologique, au niveau des 3 seuils, afin de les rendre franchissables pour les espèces piscicoles et stabiliser le fond du lit de l'Arly,
- de restaurer les berges par l'enlèvement des carcasses de véhicules et déchets divers et par la protection en techniques mixtes (enrochement en pied de berge et végétalisation des talus).



Le seuil amont : avant et après travaux de restauration



Le seuil a été allongé avec une pente à 8% pour le rendre franchissable, ici en attente de végétalisation des berges.

Le seuil médian : avant et après travaux de restauration



Le seuil a été reconstruit, les berges dépolluées confortées par retalutage, enrochement en pied de berge et constitution d'un caisson bois en rive gauche.

Le seuil aval : avant et après travaux de restauration



*Le seuil a été allongé avec une pente à 5% pour le rendre franchissable.
Les pieds de berge confortés en enrochements avec un sabot hydraulique
et les berges revégétalisées avec des lits de plants et plançons.*

En complément à la restauration des seuils, les berges ont été purgées des déchets présents et restaurés sur l'ensemble du linéaire.



*Travaux de purge des berges des déchets et de confortement en pied de berge.
Ci-dessus : amas de déchets extraits des berges*

Le chantier a été divisé en 2 phases, la première en 2024 qui a permis d'intervenir sur la zone amont et aval et la seconde en 2025 qui a permis d'intervenir sur le secteur intermédiaire.

Ces travaux sont réalisés par l'entreprise BASSO TP, mandataire du groupement BASSO et BERLIOZ, sous maîtrise d'œuvre du bureau SAGE Environnement. Ce projet est mené en partenariat avec la commune de Megève.

Montant global de l'opération

570 529 € TTC

Avec le soutien du Département de la Haute-Savoie à 50 %, de l'Agence de l'eau à 30% et de la Communauté de communes Pays du Mont Blanc.



PLAN D'ACTION **ZONES HUMIDES**



Le plan d'action zones humides vise à mettre en œuvre des actions de restauration et de conciliation des usages afin de stopper la dégradation des zones humides du bassin versant.

Objectif

Plusieurs plans d'actions stratégiques ont été définis pour le territoire. Les plans d'actions des communes de Praz-sur-Arly et de Megève sont en cours de mise en œuvre, en partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels de la Haute-Savoie CEN74, ASTERS.



Récapitulatif des actions menées en faveur des zones humides du bassin versant Arly

INVENTAIRE DEPARTEMENTAL DES ZONES HUMIDES

En parallèle, l'inventaire départemental des zones humides est régulièrement actualisé par la Direction départementale des Territoire de la Savoie et de la Haute-Savoie.

Partenaires

Département de la Haute-Savoie,
Communauté de Communes
Pays du Mont-Blanc

Montant

42 000 € par an
(entre 2023 et 2025)

Plan de gestion stratégique des zones humides de Megève : actions 2025

Le plan d'action des zones humides de Megève a été lancé en 2024 pour une durée de 10 ans. Il a pour objectif de stopper le déclin des zones humides tout en conciliant les usages (développement urbain, agriculture, ski...).

Les différentes actions à mener pour cette période sont portées soit par la commune de Megève, soit par le SMBVA. Le Conservatoire d'Espaces Naturels 74-ASTERS est en charge de la réalisation de ces actions.

En 2025, le SMBVA a porté plusieurs types d'actions : finalisation d'inventaires, prospections des zones prioritaires, préparation des travaux 2026 de la zone humide de Lady Nord.

Zone humide de Lady Nord à Megève



Montant des actions 23 075 € TTC

Avec le soutien financier du Département de la Haute-Savoie.

Plan de gestion stratégique des zones humides à Praz-sur-Arly : actions 2025

Suite à la réussite du plan de gestion communal 2017-2022, un second plan d'action a été initié en 2022 pour la commune de Praz-sur-Arly.

Il a pour objectif de poursuivre la dynamique mise en place visant à concilier la préservation des zones humides et les usages existants : agriculture, gestion du domaine skiable.

Les différentes actions à mener sont portées soit par la commune de Praz-sur-Arly, soit par le SMBVA. Le Conservatoire d'Espaces Naturels 74 - ASTERS est en charge de la réalisation et de l'animation de ces actions.

En 2025, le SMBVA a porté plusieurs actions : définition de notices de gestion de deux zones prioritaires, analyse de données post restauration, interventions ponctuelles dans plusieurs sites, diagnostics de mares et identification d'actions.

Mare des Granges à Praz-sur-Arly



Montant des actions 16 900 € TTC

Avec le soutien financier du Département de la Haute-Savoie.



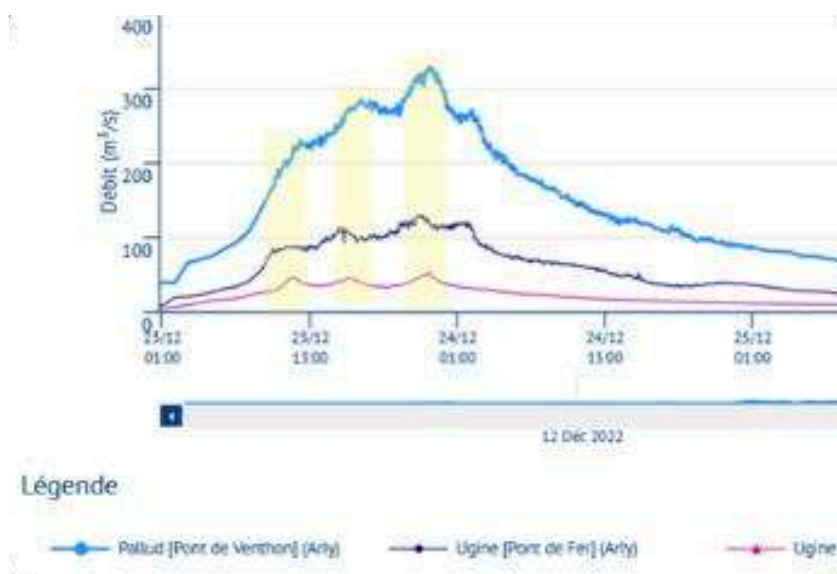
PROGRAMME DE **GESTION INTÉGRÉE** **DES RISQUES NATURELS**



Ce plan d'action intégrée des risques naturels 2025-2028, vise à améliorer la résilience face aux risques des 25 communes du bassin versant.

Objectif

- 5 actions menées pour les 25 communes du bassin versant, visant à :
- Mettre en place un outil innovant de gestion de suivi des crues et partagé entre les gestionnaires locaux,
 - Equiper plusieurs sites à enjeux, en télésurveillance
 - Informer et former les élus à la gestion de crise,
 - Accompagner les communes et communautés de communes dans la réalisation ou la mise à jour de leurs documents de gestion de crise (DICRIM, PCS, PICS)
 - Développer la culture du risque auprès du grand public



Partenaires

Union Européenne, Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, Région Aura, CA Arlysère, CCPMB, CCVT, CCLSA

Montant

439 000 € sur 3 ans, 2025-2028

Programme X-RISK-CC : Renforcer les capacités d'adaptation et la résilience face aux phénomènes météo extrêmes

Le bassin versant Arly a été retenu comme région pilote pour la mise en œuvre du programme X-Risk-CC, par Auvergne Rhône Alpes Energie, Environnement (AURA-EE) et le Pôle Alpin des Risques Naturels (PARN).

Ce programme s'est déroulé sur 2 ans (2024-2025), il a permis de déterminer des voies d'adaptation pour permettre aux territoires de mieux faire face aux événements extrêmes, et augmenter leur résilience face au changement climatique.

Les acteurs du territoire ont été mis à contribution en quatre temps :

1 - Evaluation participative du système de gestion des risques actuel : Exercice d'appréciation collective des systèmes de gestion de risques actuels.

2 - Apprentissage et retour d'expérience : mémoire collective des principaux impacts de la tempête Eleanor de 2018 et des crues de l'automne 2023 : travail sur cartes : bilan des dommages constatés et des actions de gestion de crise, réparations, adaptations mises en place.

3 - Ajustement d'un scénario d'évènement extrême de type crue, dans le contexte futur 2040 :

Lecture et réaction :

- Identification des impacts sur le territoire
- Détermination si les outils actuels sont suffisants et quels seraient les outils adaptés pour faire face à cet événement 2040

4 - Discussion sur les pistes d'évolution du système de gestion des risques : travail en groupe pour définir les actions visant à améliorer la résilience du territoire face aux événements extrêmes. Les actions proposées concernent la prévention des risques, l'amélioration de la gestion de crise, l'adaptation du territoire.

*23 participants mobilisés
tout au long du projet :
3 intercommunalités,
9 communes, SDIS,
Département de la Savoie...*



Les rendus du programme sont disponibles sur les liens suivants :

- Le projet X-Risk-CC : <https://www.auvergnerhonealpes-ee.fr/sinspirer/projets/tous-les-projets/detail/x-risk-cc>
- Le webinaire de rendu : <https://www.auvergnerhonealpes-ee.fr/annuaires/retour-sur-evenements/detail/webinaire-x-risk-cc-adaptation-gestion-risques-naturels-extremes>



Partenaires

Ce programme a été financé par le Fonds Européen de développement régional dans le cadre du programme INTERREG Espace Alpin et par Auvergne Rhône Alpes Energie Environnement.



PLAN EAU ARLY



Le plan Eau Arly vise à établir un diagnostic territorial des usages et des ressources en eau du territoire ainsi qu'un programme d'actions sobriété.

Une démarche par étapes

Cette démarche a été initiée de manière volontariste par les élus du territoire, fin 2024, avec la création d'un poste de chargée d'étude ressource en eau.

2025 a permis d'installer et de structurer la démarche en concertation avec les usagers du territoire.

Construire un diagnostic du territoire en 3 temps

Rencontre des usagers de l'eau et de leurs représentants pour mieux comprendre leur besoin en eau et leurs usages. Ces réunions ont également permis d'installer le dialogue avec les usagers.

Les acteurs associés sont les gestionnaires du petit cycle de l'eau (eau potable et assainissement), les représentants agricoles, les gestionnaires de domaines skiable, EDF et les représentants des microcentrales hydroélectriques, les industriels et représentants des entreprises.

4 ateliers de concertation pour établir un état des lieux des usages et ressource du territoire, sur les secteurs de Megève/Praz-sur-Arly, Serraval / le Bouchet-Mont-Charvin, Sources du Lac d'Annecy et ARLYSERE.

Ces ateliers ont permis, carte sur table, de dresser un état des lieux des usages, des ressources, des difficultés actuelles et des projets.

Ils ont aussi permis aux acteurs de se rencontrer et de partager leurs modes de fonctionnement.

Afin d'aller plus loin dans l'analyse des usages au regard des ressources, une étude sera réalisée en 2026. Cette étude permettra d'établir un programme d'actions « sans regrets » orienté vers la sobriété et l'optimisation des usages actuels. Le cahier des charges de cette étude a été établi en concertation avec les représentants des usagers de l'eau en 2025.

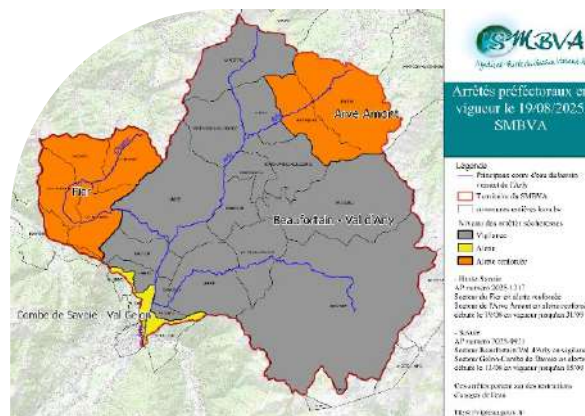


Réunion de concertation à ARLYSERE

Des ateliers thématiques

- **Atelier de structuration d'un réseau de suivi de la nappe alluviale de la Chaise** avec la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy.

- **Suivi et relevé des points du réseau de suivi visuel SMBVA** – tous les 15 jours en périodes d'étiage - de juin à octobre 2025. Partage d'informations entre usagers et gestionnaires, synthèse pour partage et porté à connaissance des élus, acteurs locaux et services de l'État.



- Appuis aux collectivités pour les projets liés à l'eau :
- Accompagnement du projet de révision du SCOT d'ARLYSERE
- Structuration et construction d'un contrat Eau et Climat avec l'Agence de l'Eau.

Gouvernance

Afin d'acter le lancement de ce plan Eau Arly/ARLYSERE, un Comité de pilotage s'est réuni le 19 juin 2025.

Il regroupe 3 collèges d'acteurs :

- Les collectivités gestionnaires (communes, intercommunalités)
- Les usages et services de l'Etat,
- Les représentant des usagers (associations, chambres consulaires).

Ainsi, chacun des usages de l'eau est représenté : eau et assainissement, hydroélectricité, industrie, agriculture, domaines skiables. Ce travail est réalisé dans un cadre de maintien du bon état des cours d'eau.

Le COPIL a pour objectif de suivre cette démarche, de valider les objectifs. Il sera amené à se réunir tous les semestres.



*COPIL
du 19 juin 2025*

Partenaires

Cette démarche est menée en partenariat avec les services de l'Etat, les collectivités locales et représentants des usagers de l'eau du territoire.

Les missions du poste d'animateur du plan Eau est financé par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée, Corse.



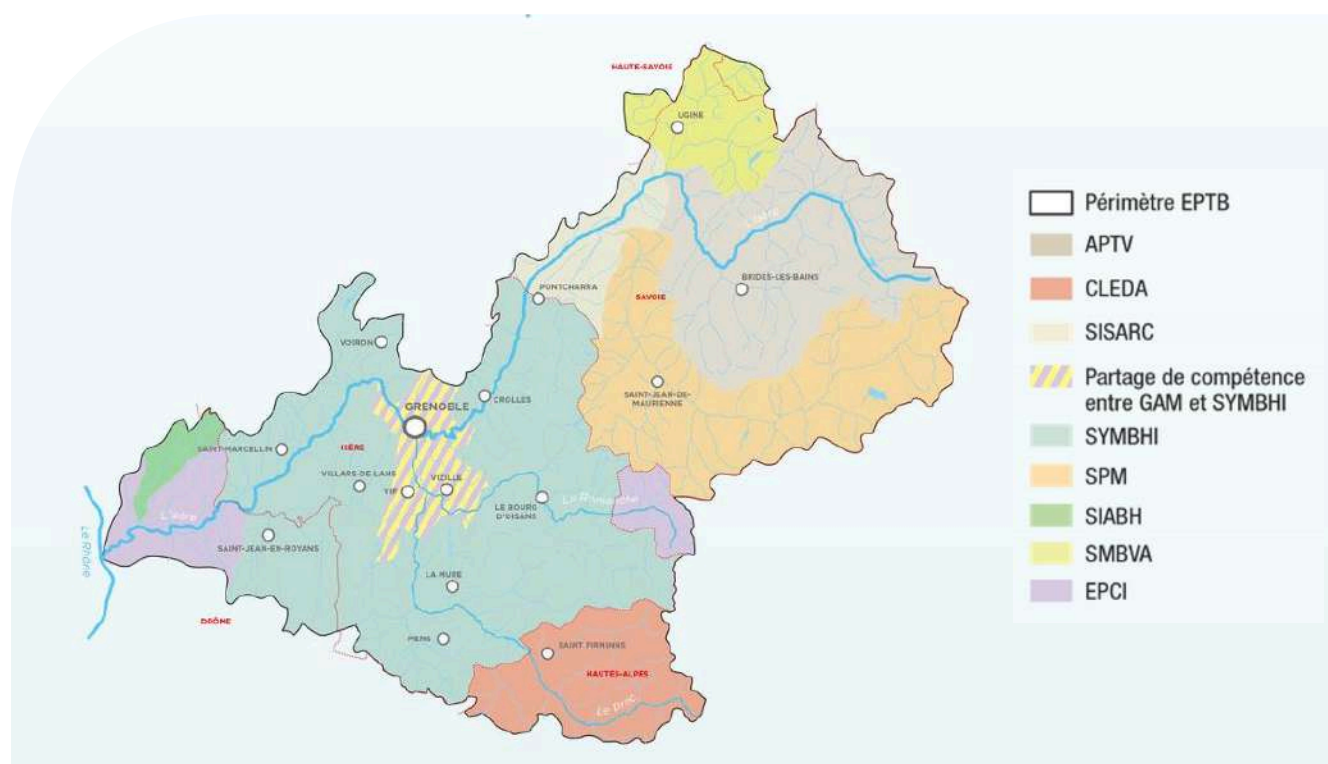
PARTENARIATS

L'EPTB Isère

L'EPTB - établissement public territorial de bassin est un syndicat mixte qui regroupe et fédère l'ensemble des syndicats en charge de la compétence GEMAPI du bassin versant de l'Isère. Elle permet aux structures gestionnaires de coordonner leurs actions.

Le périmètre d'intervention de l'EPTB Isère correspond à l'intégralité du bassin versant de l'Isère et de ses affluents sans enclave, soit environ 12 000 km². Le SMBVA, avec l'Arly se situe en tête de bassin versant. L'objectif est de construire une vision globale et partager les thématiques comme les concessions hydroélectriques, la ressource en eau en lien avec le changement climatique, la lutte contre les inondations ou la prévision et gestion de crise.

Le SMBVA participe au bureau et comité syndical de l'EPTB.



Le périmètre de l'EPTB Isère

D'autres associations en support

Le SMBVA est membre actif de plusieurs associations qui permettent à l'équipe de bénéficier d'un appui technique et de partage d'expériences.

L'Association Rivière Rhône Alpes Auvergne (ARRA²) anime depuis 1999 un réseau de professionnels pour échanger, partager les expériences et améliorer les connaissances techniques pour les thématiques liés à la gestion des milieux aquatiques.

Le SMBVA adhère depuis 2013. L'ARRA² permet à l'équipe technique et aux élus de participer aux réunions et journées techniques d'informations, dans un cadre convivial et de partage de pratiques.



L'institut des risques majeurs (IRMa), créé en 1988, a pour objectifs de promouvoir les actions d'information, de prévention et de sensibilisation aux risques majeurs. Il participe à la formation et au conseil des décideurs locaux et favorise les échanges et retour d'expérience. L'IRMa a un savoir-faire dans l'appui aux communes pour l'élaboration des plans communaux de sauvegarde (PCS) et les exercices de crise. L'IRMa possède également une expertise en matière de communication.

Le SMBVA adhère à l'IRMA depuis 2024.





REMERCIEMENTS & CONTACTS

Le SMBVA remercie les collectivités membres du SMBVA, les partenaires techniques et financiers pour leurs conseils et leur soutien, les acteurs du territoire, les élus et à l'équipe technique du SMBVA pour leur implication au quotidien.

Collectivités membres du SMBVA



Partenaires techniques et financiers



2, rue de la mairie, 73400 Ugine
contact@riviere-arly.com
www.riviere-arly.com
 04 79 37 34 99